



SUDe\* - Fédération syndicale SUD - Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne  
www.sud-vd.ch - info@sud-vd.ch

Suivez-nous sur les réseaux

Facebook @sudresiste Instagram @sud\_federation\_syndicale Telegram t.me/sud\_vd

**8 mars 2023**

## **Journée de lutte des femmes**

*Validité bien au-delà du 8 mars parce que la lutte contre la condition faite aux femmes est un levier fondamental de la transformation sociale!*

# **A chaque problème SA REVENDICATION!**

Cette publication s'adresse à toutes les femmes et à toutes les personnes solidaires de la lutte pour l'égalité et l'émancipation qui savent que la lutte des femmes est un levier de leur propre liberté.

Pour nous, le 8 mars est un jour symbolique de la lutte des femmes pour l'émancipation et l'égalité où convergent toutes les luttes menées quotidiennement et où sont rappelés aussi tous les combats du passé. Cette longue marche des femmes vers leur libération que rien ne saurait arrêter.

S'attaquer à l'ordre dominant patriarcal n'est pas une mince affaire et nous le savons bien. C'est pourquoi notre action syndicale se fait au quotidien en construisant pas à pas une culture de l'émancipation et de l'égalité. Cette lutte de tous les jours s'inscrit dans la durée et doit viser une permanente capacité de pression, au-delà des dates clés que sont le 8 mars, le 1<sup>er</sup> mai ou le 14 juin.



### **1 Manque de moyens, de reconnaissance, de personnel:**

c'est le triste quotidien de nombreuses femmes qui délivrent des soins. Que ce soit au CHUV, dans les hôpitaux régionaux ou au niveau des EMS et CMS. A la surcharge de travail qui épuise et décourage s'ajoute souvent le manque de reconnaissance par un salaire adéquat et justement indexé. Mais il y a aussi la frustration de ne pas ou plus pouvoir faire les gestes suffisants et donner l'attention humainement requise aux usagères et usagers.

**REVENDICATION:** *Stop à la souffrance au travail. Nous voulons: a) du temps et des moyens pour effectuer le travail au quotidien; b) la pleine indexation des salaires pour que ceux-ci suivent l'augmentation du coût de la vie; c) des revalorisations salariales partout où cela est demandé depuis des années.*

### **2 Des contrats de travail de courte durée, des CDD à la chaîne,**

souvent au service de boîtes temporaires qui offrent des conditions de travail et de salaire inférieures aux normes en vigueur dans le secteur. C'est une situation hélas bien connue dans le secteur social parapublic mais aussi dans les services confiés à des entreprises privées via une externalisation (nettoyage, restauration).

**REVENDICATION:** *Stop aux CDD à la chaîne, aux contrats de travail précaires en agences de placement et autres boîtes privées dont l'employeur public ou parapublic se sert pour contourner les lois et CCT plus favorables. Même travail de service public = mêmes droits que dans le service public.*

### 3 **Retraite et rentes**



Après la défaite cinglante contre l'odieux AVS21, les femmes devront attendre d'avoir 65 ans pour toucher une rente de 1er pilier largement encore inférieure à celle actuellement perçue en moyenne par les hommes. Alors même que les femmes s'occupent majoritairement des familles et des proches par le travail de care. L'heure n'est plus à la défensive – qui a fait la preuve des limites de son efficacité; l'heure est à l'offensive!

**REVENDEICATION:** AVS à 62 ans pour toutes et tous, 13ème rente, pleine indexation automatique des rentes AVS. Automaticité du versement de la rente (qu'il faut aujourd'hui demander !) et, pendant que nous y sommes, automaticité du versement de toutes les aides sociales (prestations complémentaires, subventions, etc.).

Bonus éducatif dans le calcul des prestations de la prévoyance professionnelle du 2ème pilier (CPEV, autres caisses), sur le modèle du bonus éducatif de l'AVS.

### 4 **Horaires coupés, changements d'horaire de travail intempestifs, flexibilité imposée par l'employeur**

Tout cela a des répercussions qui peuvent être dévastatrices sur la santé, les conditions de vie et les salaires. L'irrégularité du temps de travail induit usure et fragilisation de tous les éléments de la vie.

**REVENDEICATION:** Moins de travail en temps, en intensité, en précarité! Plus de temps pour soi et d'auto-détermination! Davantage de moyens et moins de commandement pour aller vers la semaine de 4 jours!

### 5 **Temps partiel contraint**

Certaines femmes comme, par exemple, les aides à l'intégration dans l'école inclusive, se trouvent dans l'impossibilité d'accomplir un travail à temps plein, autrement dit un 100%. Bloquées souvent toute la journée, leur taux d'activité reconnu n'est que très partiel, rarement plus d'un 50%. Cette réalité renforce le modèle patriarcal qui considère le salaire féminin comme un revenu d'appoint.

**REVENDEICATION:** Une organisation du travail qui permette de travailler suffisamment pour gagner sa vie et celle de ses enfants. Pas d'école inclusive avec des aides à l'intégration contraintes à demander l'aide sociale. A un travail socialement indispensable doit correspondre un salaire juste!



### 6 **La Ville de Lausanne abuse des contrats dits d'auxiliaires:**

plus de 1'500 personnes sur les 6'000 qu'elle emploie sont dans cette situation. En d'autres termes, ¼ des contrats à la Ville sont précaires. La Direction enfance, jeunesse et quartiers emploie à elle seule plus de 700 auxiliaires qui sont en majorité des femmes. La fusion récente entre les APEMS et les devoirs surveillés a augmenté le nombre de salariées sans salaire fixe et en situation précaire quant à leurs droits au travail.

**REVENDEICATION:** Limitation à l'extrême, voire abolition du statut d'auxiliaire. Pas de prestations de services publics délivrées sur le dos des personnes salariées qui les effectuent.

**7** **Même une inscription avant la naissance ne garantit pas une place en crèche.** Deux seules crèches à Lausanne pour les enfants des salarié.e.s de l'Etat de Vaud, des listes d'attente qui peuvent s'étendre sur trois ans : c'est dérisoire et désolant. Trop de mères sont contraintes à réduire leur taux d'activité ou prendre des congés non payés car aucune crèche ne peut accueillir leur enfant. Le retour au travail est un stress supplémentaire pour les femmes dont la situation professionnelle est fragilisée.

**REVENDEICATION:** *Une place de crèche doit être garantie à chaque enfant dont les parents en ont besoin. Ceci sans devoir faire des recherches longues et épuisantes. Le retour au travail doit être serein à égalité entre les parents. Ces places doivent être financièrement abordables et à proximité des lieux de travail, voire dans ces lieux-mêmes: les écoles, les bâtiments officiels, les hôpitaux, etc. Pas de prise en charge des enfants sur le dos des salariées qui s'en occupent! Voir le point 6.*

**8** **Du droit formel aux acquis réels, il peut y en avoir de la distance! Les cas de la grossesse et de l'allaitement en sont des illustrations exemplaires.**

En effet, la grossesse débute au moment de la conception et les droits de la mère et de l'enfant existent par conséquent avant l'annonce de la grossesse à la hiérarchie. C'est pourquoi les droits des femmes et de l'enfant doivent faire l'objet d'une information anticipée largement diffusée sur les lieux de travail. C'est une évidence que SUD et SUDe\* soulignent depuis 2020 par presque tous les moyens. Malgré cela, l'employeur public continue à informer au mieux après l'annonce de la grossesse. Il le reconnaît lui-même noir sur blanc, dans un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil... daté du 1er mars 2023.

L'allaitement est sujet à de nombreuses injonctions sociales, y inclus contradictoires. Au travail, l'affaire se corse : les locaux adaptés sont encore trop rares, le temps d'allaitement pas toujours comptabilisé (« Ah eh bien c'est parfait. Vous avez votre pause de midi et vous pourrez tirer votre lait en mangeant un sandwich »).

**REVENDEICATION:** *Information anticipée indispensable, y compris dès l'engagement aux personnes en âge de procréer. Un accent particulier doit être mis en cas d'exposition à des travaux dangereux ou pénibles. Dans de telles situations, l'information des risques encourus en cas de grossesse doit être donnée sans aucune exception. Nous voulons des locaux facilement accessibles, adéquats et équipés d'un frigo, mobilier confortable, prises électriques et table à langer.*

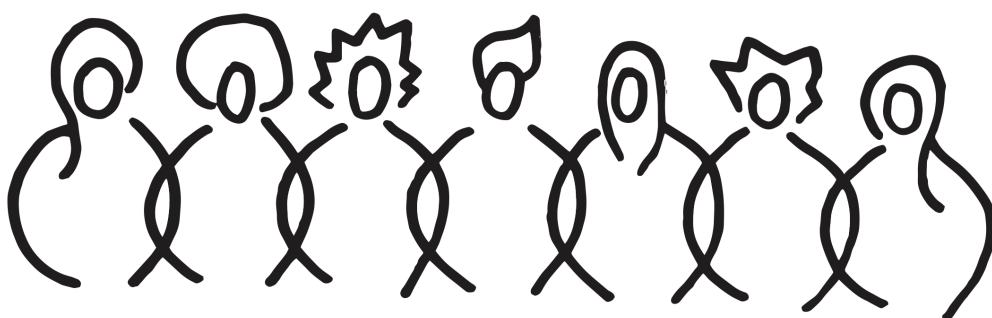


## POUR NOS SŒURS



Solidarité internationale pour nos sœurs qui se battent partout, dans le moindre recoin de cette terre, pour l'égalité, la liberté et l'émancipation. Et une pensée particulière pour celles qui luttent en Afghanistan, en Iran, dans toutes les régions du Kurdistan, sur le front du séisme de Syrie et de Turquie.

Ce combat est d'abord mené pour la vie comme le disent si justement les camarades iraniennes. Le premier pas de cette lutte c'est l'émancipation des femmes. Et ce mouvement ouvre la voie à la libération de toutes et tous: salariat, peuples opprimés, personnes et collectivités. Merci à nos sœurs pour ce qu'elles font, pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles risquent avec un infini courage.

Notre revendication est que les femmes de tous ces pays, et avec elles toutes les autres victimes de violence, de maltraitance, de menaces, bénéficient de l'asile politique en Suisse et soient accueillies ici.



### Suivez-nous sur les réseaux

 @sudresiste    @sud\_federation\_syndicale    t.me/sud\_vd

### Adhérer à la Fédération syndicale SUD:

#### **BULLETIN D'ADHÉSION** **SUD - Solidaires, Unitaires, Démocratiques**

*Je me défends. J'assure mes droits. Je me syndique.*

Monsieur / Madame (souligner ce qui convient)

NOM: \_\_\_\_\_ PRENOM: \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_

PROFESSION: \_\_\_\_\_ LIEU DE TRAVAIL: \_\_\_\_\_

Adresse exacte

RUE, NUMERO: \_\_\_\_\_ No POSTAL, DOMICILE: \_\_\_\_\_

EMAIL: \_\_\_\_\_ TELEPHONE: \_\_\_\_\_

LIEU, DATE: \_\_\_\_\_ SIGNATURE: \_\_\_\_\_

A envoyer à: SUD - Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne ou adhérez en ligne sur notre site: [www.sud-vd.ch/adhesion](http://www.sud-vd.ch/adhesion)